



Fiche technique santé-sécurité # 403

Hercules Chemical Company Inc.

111 South Street

Passaic NJ 07055-7398

Renseignements : Téléphone 1-800 221-9330

Internet : www.herchem.com

NFPA	HMIS	EPI	Symbole de transport						
	<table border="1"><tr><td>SANTÉ</td><td>2</td></tr><tr><td>INFLAMMABILITÉ</td><td>0</td></tr><tr><td>RÉACTIVITÉ</td><td>0</td></tr></table>	SANTÉ	2	INFLAMMABILITÉ	0	RÉACTIVITÉ	0		
SANTÉ	2								
INFLAMMABILITÉ	0								
RÉACTIVITÉ	0								

Préparation : 05/06/04

Date de la révision : 08/06/08

Révision numéro 1

1. RENSEIGNEMENTS SUR LE FABRICANT ET SUR LE PRODUIT

Identité du produit : Débouche-drain liquide Glug (pour la salle de bains) (Liquid Glug Bath)

Usage projeté : Débouche-drain liquide Glug (pour la salle de bains)

Fabricant : Hercules Chemical Company, Inc.
111 South Street
Passaic, New Jersey 07055-7398

Renseignements : Téléphone (800) 221-9330

Internet : <http://www.herchem.com>

Numéro d'urgence : CHEMTREC : (800) 424-9300

Date de préparation de la FTSS : 05/06/04

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aspect et odeur : Ce produit est un liquide transparent, incolore à l'odeur de chlore.

Résumé d'urgence

AVERTISSEMENT !

Peut causer une irritation grave des yeux et de la peau avec brûlures possibles.
L'inhalation des vapeurs ou des brumes peut causer une irritation des muqueuses et respiratoire. Nocif en cas d'ingestion.

Voie principale d'exposition : Inhalation, peau, ingestion

Ingestion: L'ingestion peut provoquer une irritation grave ou des brûlures des muqueuses, de l'oesophage et de l'estomac.

Inhalation: L'inhalation des vapeurs ou des brumes peut causer une irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires supérieures.

Yeux: Le liquide ou les brumes peut causer une grave irritation ou des brûlures avec rougeur, larmoiement et piquûre des yeux. Peut causer des dommages oculaires.

Peau: Le liquide ou les brumes peuvent causer une irritation grave avec des brûlures possibles suite au contact prolongé.

3. COMPOSITION / RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

Composant	No. CAS.	Quantité
Hydroxyde de potassium	1310-58-3	1-5%
Hydroxyde de sodium	1310-73-2	3-7%
Silicate de sodium	1344-09-8	1-5%
Eau	7732-18-5	80-100%

4. LES PREMIERS SOINS

Yeux : Rincez immédiatement les yeux de la victime à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en gardant les paupières séparées. Retirez les verres de contact si vous en portez. Consulter un médecin immédiatement.

Peau : Rincez immédiatement la peau à grande eau pendant 15 minutes tout en retirant les vêtements et les souliers contaminés. Consultez un médecin. Laver les vêtements en question avant de les remettre.

Ingestion: NE FAITES PAS VOMIR. Si la personne est consciente, rincez bien la bouche à l'eau froide. Ne donnez jamais rien par la bouche à une personne inconsciente ou en convulsions. Consulter un médecin immédiatement.

Inhalation: Emmenez immédiatement la victime à l'air frais. Si la personne a de la difficulté à respirer, demandez à un personnel qualifié de donner de l'oxygène. Si la personne ne respire plus, donnez la respiration artificielle. Consulter un médecin immédiatement.

d'autre: Sans objet

5. MÉTHODES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Point d'éclair : Aucun

Température d'auto-inflammation : Sans objet

Limites d'inflammabilité : LEL : Sans objet UEL : Sans objet

Méthodes d'extinction : Utilisez tout média approprié pour l'incendie ambiant. Refroidissez les contenants et les structures exposés au feu avec de l'eau.

Dangers exceptionnels d'incendie ou d'explosion: Peut réagir avec la plupart des métaux courants pour former du gaz d'hydrogène inflammable.

Procédures Spéciales de lutte contre l'incendie: Les pompiers devraient porter des appareils respiratoires autonomes à adduction d'air et des vêtements complets de protection.

Produits de combustion dangereux : Aucun.

Données sur l'explosivité (susceptibilité aux chocs mécaniques et aux décharges statiques) : Aucun connu

6. PROCÉDURES À SUIVRE EN CAS DE FUITE OU DÉVERSEMENT

Portez des vêtements protecteurs appropriés selon la description de la section 8. Pour les petits déversements, rincez à grande eau. Pour les déversements plus importants, contenez le liquide et neutralisez avec de l'acide dilué tel que de l'acide acétique ou chlorhydrique. Si cela est permis rincez le déversement neutralisé vers l'égout ou recueillez le tout à l'aide d'un produit absorbant inerte et placez dans des contenants appropriés pour l'élimination. Empêchez les déversements d'entrer dans les égouts et les cours d'eau. Rapportez les dégagements tel qu'exigé par les autorités locales, provinciales et fédérales.

7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Manipulation: Évitez tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Évitez de respirer les vapeurs. Portez de l'équipement et des vêtements protecteurs selon la description de la section 8. Assurer une ventilation suffisante du local. Lavez en profondeur à l'eau et au savon après toute manipulation. Maintenir les contenants fermés quand ils ne servent pas. Ne mélangez pas avec d'autres nettoyants de drains ou d'ammoniaque car des gaz dangereux peuvent être dégagés et causer des éruptions ou des éclaboussures violentes. Si des gaz sont dégagés, quittez l'endroit immédiatement (aérez si possible).

Ne réutilisez pas les contenants. Les contenants conservent les résidus du produit et peuvent

Entreposage: Entreposez dans un endroit sec, bien aéré loin de matériaux incompatibles.

8. CONTRÔLE DES EXPOSITIONS / PROTECTION INDIVIDUELLE

Lignes directrices sur l'exposition :

Hydroxyde de potassium	2 mg/m ³ VLE-plafond
Hydroxyde de sodium	Aucune établie
Silicate de sodium	Aucune établie
Eau	Aucune établie

Contrôles techniques: Utilisez avec une ventilation d'aspiration générale ou adéquate pour maintenir les expositions sous les limites d'exposition professionnelles.

Protection respiratoire: Dans les opérations lorsqu'on dépasse les limites d'exposition professionnelle, il faut utiliser un respirateur approuvé NIOSH doté de cartouches à poussière/brume ou un respirateur à adduction d'air approprié pour la forme et la concentration de contaminants. Le choix et l'utilisation de l'équipement respiratoire doit être conforme aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et des autorités locales.

Protection de la peau: Il faut porter des gants étanches comme les gants de néoprène ou de butylcaoutchouc pour éviter tout contact avec la peau.

Protection pour les yeux: Il faudrait porter des lunettes de sécurité de protection contre les agents chimiques dans les cas d'éclaboussement possible.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect et odeur : Ce produit est un liquide transparent, incolore à l'odeur de chlore.

État physique : Liquide	Point d'ébullition : 100°C
Densité de vapeur : Sans objet	Pression de vapeur : Sans objet
Solubilité dans l'eau : 100%	Taux d'évaporation : Sans objet (Buac=1)
Poids spécifique : 1,10-1,15	pH : 12,4 réserve alcaline 2.0
Point de fusion : Non déterminé	Coefficient Octanal/eau : Non déterminé
Contenu VOC : Non déterminé	Viscosité : Non déterminé

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité: Stable sous des conditions de manipulation et d'entreposage normales.

Incompatibilité: Les acides, les métaux les plus courants et l'ammoniaque. Ne mélangez pas avec d'autres nettoyeurs de drains ou d'ammoniaque car des gaz dangereux peuvent être dégagés et causer des éruptions ou des éclaboussures violentes.

Produits de décomposition dangereuse: Réagit avec la plupart des métaux courants pour former du gaz d'hydrogène inflammable. Réagit avec l'ammoniaque pour former un gaz toxique, le chloramine.

Polymérisation dangereuse: Ne se produira pas.

11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**DANGERS DE SANTÉ :**

Sensibilisation : Aucun prévu (aucune prévue).

Chronique: L'exposition prolongée aux solutions diluées peut causer une dermatite.

Cancérogénicité: Aucun des composants n'est répertorié à titre de carcinogènes ou de carcinogènes suspects par le CIRC, le NTP ou l'OSHA.

Mutagénicité: Aucun connu

Troubles médicaux aggravés par l'exposition: Les employés qui ont des maladies respiratoires, cutanées et des yeux pré-existantes pourraient être à risque accru suite à l'exposition.

Toxicité aigue : Sulfate de potassium : Oral Rat LD50 - 273 mg/kg
 Hypochlorite de sodium : Oral Souris LD50 - 5800 mg/kg
 Hydrate de sodium : Oral Lapin LD50 – 500 mg/kg
 Silicate de sodium : Oral Rat LD50 - 1960 mg/kg, Peau Lapin LD50 - >4640 mg/kg

12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

Ce matériau peut être dommageable pour les organismes aquatiques en forte concentration.

13. ÉLIMINATION

Avant d'éliminer, assurez-vous que le contenant est bien vide et rincez à l'eau pour éviter les brûlures accidentelles. Éliminez conformément aux règlements environnementaux locaux, d'état/provinciaux et fédéraux.

14. RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSPORT

	DOT	TMD	MEX
Appellation réglementaire :	Liquide corrosif, base, inorganique n.o.s. (Hydroxyde de potassium, hypochlorite de sodium)	Liquide corrosif, base, inorganique n.o.s. (Hydroxyde de potassium, hypochlorite de sodium)	Liquide corrosif, base, inorganique n.o.s. (Hydroxyde de potassium, hypochlorite de sodium)
Numéro ONU :	NU3266	NU3266	NU3266
Étiquettes exigées :	8, PG II	8, PG II	8, PG II
Classement des dangers / Groupe d'emballage :	Matière corrosive	Matière corrosive	Matière corrosive
Les contenants de cinq litres ou moins peuvent être expédiés à titre de bien de consommation (quantité limitée) dans des parquets d'une masse brute de 30 kg ou moins conformément à la section 1.17 de TDG (transport des marchandises dangereuses).			

15. RENSEIGNEMENTS RÉGLEMENTAIRES**Situation de l'inventaire**

TSCA : Conforme

LSD : Conforme

NDSL : Non

Règlements fédéraux des États-Unis

SARA 313.

Section 313 de « Title III » du « Superfund Amendments and Reauthorization Act of 1986 » (SARA). Ce produit ne contient aucun produit chimique qui exige une déclaration sous la « Act and Title 40 of the Code of Federal Regulations, Part 372 ».

SARA 311/312 Classements des dangers

Danger aigue pour la santé : Oui

Danger chronique pour la santé : Oui

Danger d'incendie : Non

Danger de perte subite de pression : Non

Danger de réactivité : Non

Règlements sur le droit de savoir des divers états de l'Amérique

Nom chimique	Massachusetts	New Jersey	Pennsylvanie
Hydrate de sodium	X	X	X
Sulfate de potassium	X	X	X

California Proposition 65

Ce produit ne contient aucun produit chimique qui exige une déclaration sous la « Proposition 65 ».

Ce produit a été classifié sous le RCP et cette FSSP contient des éléments d'information requis par les RPC (règlements sur les produits contrôlés).

Classification SIMDUT canadienne : Classe E (corrosif)

LCPE canadienne : Tous les composants de ce produit sont répertoriés dans la LIS canadienne.

WHMIS: Classe E (corrosif)

16. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Classement du NFPA : Santé = 2 Incendie = 0 Réactivité = 0

Classement du HMIS : Santé = 2 Incendie = 0 Réactivité = 0

Démenti

Autant que nous sachions, les renseignements fournis sous cette fiche sont exacts. Cependant la détermination finale de convenance du produit chimique est la responsabilité seule de l'utilisateur. Puisque les conditions d'usage sont indépendantes de notre volonté, ni représentation ni garantie, exprimée ou tacite de vente ni convenance à des fins particulières ni de toute autre nature ne fait l'objet ci-dessous concernant les renseignements ci-inclus, ni le produit chimique auquel les renseignements se rapportent, incluant les renseignements inclus sous cette fiche.